



## Un Mosellan sur sept vit sous le seuil de pauvreté

**E**n France, le seuil de pauvreté est de 977 euros par mois en 2011. En Moselle, 148 000 personnes vivent sous ce seuil, soit près de 15 % de la population, un niveau équivalent à la moyenne nationale. Depuis le début de la crise en 2008, ce sont ainsi 15 000 personnes supplémentaires qui sont devenues pauvres. En Moselle, la pauvreté est essentiellement urbaine. Les agglomérations de Metz, de Thionville et le Val de Rosselle sont les territoires les plus touchés. Les zones périurbaines sont relativement épargnées. Un tiers des familles monoparentales et 18 % des personnes seules sont considérées comme pauvres. 24 000 foyers mosellans touchent le RSA socle, soit 6,5 % d'entre eux. La redistribution des revenus diminue d'un tiers le taux de pauvreté et sort 67 000 personnes de la pauvreté.

Damien Richet

En Moselle, 148 000 habitants sont pauvres, soit 14,6 % de la population. Cette proportion est comparable à celle observée sur l'ensemble de la Lorraine (14,7 %) et au niveau de la France de province (14,4 %). Entre 2008 et 2011, le taux de pauvreté s'est accru de 1,4 point. Ainsi, près de 15 000 personnes supplémentaires sont tombées dans la pauvreté en trois ans.

La crise économique a frappé plus fortement les ménages déjà fragilisés, comme les familles nombreuses, les familles monoparentales et les jeunes adultes.

L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie des personnes pauvres est inférieur au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est intense. En Moselle, l'intensité de la pauvreté de 19,5 montre que la moitié des personnes pauvres vivent avec moins de 80,5 % du seuil de pauvreté, soit moins de

787 euros par mois. La Moselle ainsi que la Lorraine dans son ensemble sont dans la moyenne nationale.

L'intensité de la pauvreté a augmenté depuis 2008, signe d'une aggravation de la situation des plus pauvres. Cette

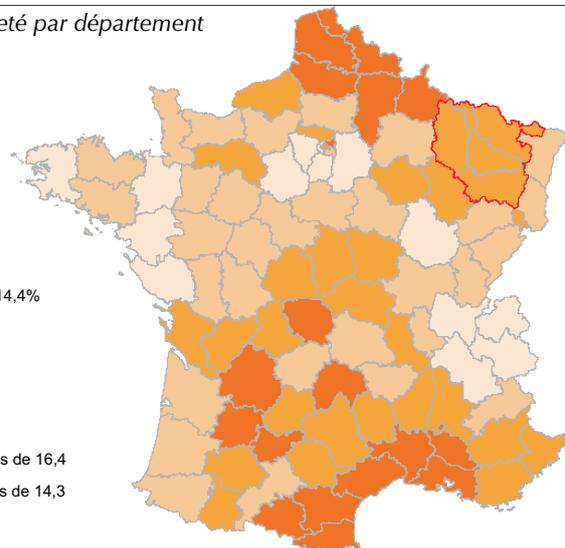
### 1 Un peu plus de pauvres en Moselle qu'en moyenne

Taux de pauvreté par département

Moselle : 14,6%  
Lorraine : 14,7%  
France de province 14,4%

en %

- 16,4 ou plus
- de 14,3 à moins de 16,4
- de 11,8 à moins de 14,3
- moins de 11,8



© IGN - Insee 2014



hausse est toutefois moins importante en Moselle qu'au niveau national.

Un tiers des familles monoparentales et 18 % des adultes isolés sont pauvres. Les couples avec enfant(s) sont deux fois plus nombreux que les couples sans enfant à être pauvres. En effet, plus il y a d'enfants, plus le revenu disponible d'un ménage est à partager, et plus le niveau de vie des individus du ménage est faible.

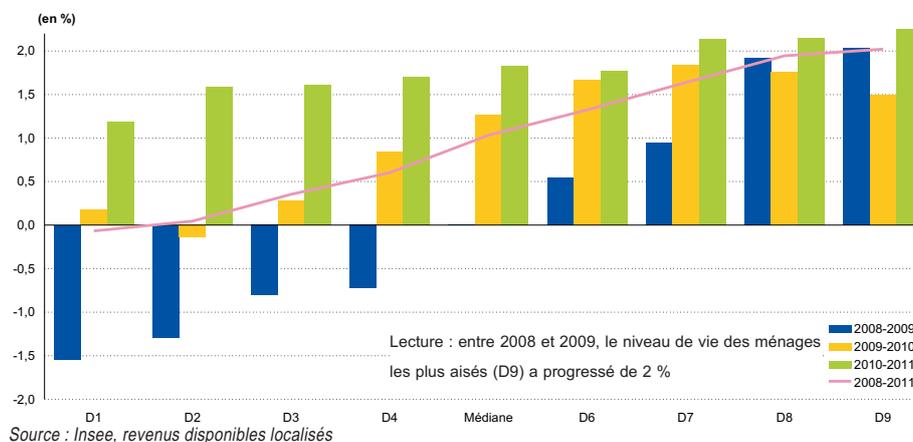
Les enfants et les jeunes adultes connaissent eux aussi les plus forts risques de pauvreté. Plus d'un enfant sur cinq vit dans une famille pauvre, et un jeune adulte sur six est pauvre. Parmi les personnes de 65 ans ou plus, une sur douze seulement a un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté des enfants mineurs augmente de 3 points en trois ans en Moselle, soit deux fois plus que pour les adultes en âge de travailler.

### La crise frappe les plus modestes

La moitié des Mosellans ont un niveau de vie inférieur à 19 077 euros par an en 2011, soit moins de 1 590 euros par mois. Ce niveau de vie médian est un peu plus élevé qu'en Lorraine et un peu plus faible qu'au niveau national (hors Île-de-France). Il augmente de 3,1 % entre 2009 et 2011, au même rythme qu'en province, après une stagnation entre 2008 et 2009.

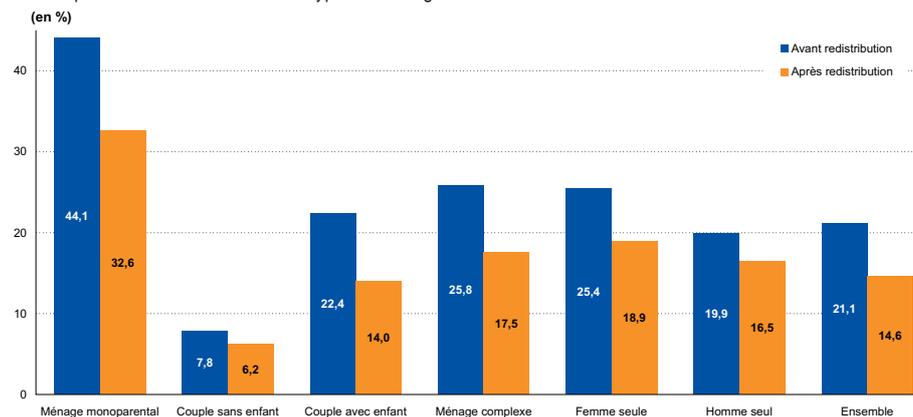
### 2 La crise diminue le niveau de vie des ménages les plus modestes et creuse les inégalités

Taux annuel d'évolution des déciles de niveau de vie



### 3 La redistribution des revenus favorise les familles

Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Les inégalités se creusent toutefois. En effet, les plus hauts niveaux de vie ont augmenté de 6,2 % entre 2008 et 2011 en Moselle, tandis que les plus faibles ont baissé de 0,2 %. Ce phénomène touche toute la France dans des proportions moindres. Les inégalités sont néanmoins un peu moins marquées dans le département.

La redistribution des revenus via les prestations familiales et sociales permet de réduire la pauvreté. En Moselle, cette redistribution sort 67 000 personnes de la pauvreté monétaire, et fait baisser de sept points le taux de pauvreté, qui passe de 21,1 % à 14,6 %. Les familles avec enfant(s) sont les premiers bénéficiaires de la redistribution grâce aux politiques familiales.

Les services publics, notamment l'éducation et la santé, contribuent également à la réduction des inégalités, mais ne sont pas comptabilisés dans les approches monétaires.

### Pauvreté en ville, relative aisance dans le périurbain proche

L'approche par les bas revenus est une déclinaison locale du taux de pauvreté, effectuée à l'aide des données des caisses d'allocations familiales (CAF). Le seuil de bas revenus vaut 982 euros par mois en 2011 et 903 euros en 2008. Il représente 60 % du revenu médian par unité de

consommation après prestations mais avant impôts. En Moselle, 17 % de la population couverte par la caisse d'allocations familiales est à bas revenus. Cela représente 142 000 personnes qui vivent dans 59 000 ménages.

Les zones nord et sud-est du département et les communes du SCoT de Thionville sont les moins touchées, avec 14 % de personnes à bas revenus. Les communes des SCoTs de Sarreguemines et de Metz sont dans la moyenne départementale. Les communes du SCoT du Val de Rosselle sont les moins bien placées avec un quart de leurs habitants à bas revenus.

La pauvreté en Moselle est urbaine. En effet, 87 % des Mosellans à bas revenus vivent en ville, contre 75 % de l'ensemble des Mosellans. Dans les villes du département, un habitant sur cinq est à bas revenus, soit proportionnellement deux fois plus qu'à la campagne. Les couronnes périurbaines des grands pôles urbains sont les territoires les moins frappés par la pauvreté, avec un taux de bas revenus de seulement 8 %. Dans les espaces périurbains des petits pôles et les espaces éloignés des grands pôles, ce taux grimpe à 12 %.

### Les mères isolées plus fragiles

Chez les adultes, le risque d'avoir des bas revenus décroît au fur et à mesure de la vie. Il est trois fois plus élevé avant qu'après 35 ans. La situation sur le marché de l'emploi explique cette différence. Les jeunes adultes sont moins bien intégrés au monde du travail et moins bien payés que leurs aînés. Par conséquent, leurs revenus d'activité sont globalement plus faibles. De plus, ils vivent plus souvent seuls, ce qui augmente encore le risque d'être à bas revenus.

En effet, la vie en couple est un rempart contre la pauvreté. Parmi les couples allocataires de la CAF, un sur dix vit sous le seuil de bas revenus, contre un quart des adultes isolés et la moitié des parents isolés. La proportion de ménages à bas revenus augmente avec le nombre d'enfants. Au sein des familles monoparentales, les mères isolées s'en sortent le moins bien. Plus de la moitié d'entre elles ont des bas revenus. Le faible taux d'emploi des femmes et leurs salaires moins élevés en général expliquent cette différence avec les hommes. En effet, seulement 58 % des femmes mosellanes de 15 à 64 ans travaillent, contre deux tiers des hommes. De plus, en moyenne, une femme gagne environ 20 % de moins qu'un homme par heure de travail.

Dans un contexte de stagnation de la population, le nombre de personnes à bas revenus augmente fortement, crise économique aidant. Ainsi, la Moselle compte 13 500

personnes à bas revenus de plus en trois ans, soit 10 % de plus qu'en 2008.

En lien avec la crise, la part des revenus d'activité dans le revenu total des ménages a tendance à diminuer. Les prestations sociales servent alors d'amortisseur, en réduisant la perte de niveau de vie. En Moselle, 36 000 ménages dépendent à 50 % ou plus des prestations. Pour 21 000 d'entre eux, les prestations constituent même l'intégralité des revenus. Il s'agit principalement d'hommes seuls ou de femmes isolées, avec ou sans enfant.

Sans les prestations, 19 000 ménages, soit 51 000 personnes, basculeraient sous le seuil de bas revenus. Le taux de bas revenus augmenterait alors de 5,6 points.

### 64 000 Mosellans au RSA

Le revenu de solidarité active (RSA) est une prestation sociale destinée à garantir à ses bénéficiaires un revenu minimum. Sa composante activité assure un complément de salaire aux travailleurs à bas salaires. Sa composante socle est un minimum social pour les personnes sans emploi. En Lorraine, 74 400 foyers en bénéficient.

En Moselle, 31 300 foyers touchent le RSA fin 2012. La composante activité seule concerne 7 500 allocataires, la composante socle seule 20 500, et les deux composantes en même temps 3 200. La majoration pour isolement, destinée aux parents isolés, concerne 3 500 familles allocataires.

Au total, 64 500 Mosellans vivent dans un foyer allocataire du RSA en 2012, soit 7,4 % de la population de moins de 65 ans. En Lorraine, cette proportion atteint 8,0 %, un peu plus que la moyenne métropolitaine à 7,8 %. Les caractéristiques sociodémographiques des allocataires du RSA sont naturellement très similaires à celles des ménages à bas revenus. Les jeunes et les adultes isolés sont surreprésentés. En effet, il y a trois fois plus de recours au RSA avant qu'après 35 ans, et les adultes isolés (avec ou sans enfant) y recourent six fois plus que les couples.

Entre 2009 et 2012, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 14 % en Moselle, aussi vite qu'au niveau national. Cela représente 3 800 foyers supplémentaires.

Toutefois, le RSA est un indicateur incomplet de la pauvreté. En effet, le non-recours est très important. Au niveau national, un tiers environ des foyers éligibles au RSA socle ne font pas valoir leurs droits. Cette proportion atteint deux tiers pour le RSA activité. En Moselle, en supposant que le non-recours atteigne les mêmes proportions, on estime qu'entre 28 000 et 30 000 ménages éligibles au RSA n'en sont pas allocataires.

Le non-recours au RSA est plutôt le fait des foyers éligibles les moins pauvres et les plus

proches du marché du travail. Les couples, les ménages sans enfant et les hommes seuls sont les plus susceptibles de ne pas recourir au RSA quand ils y sont éligibles. Ces ménages éligibles les moins pauvres recourent moins au RSA, car ils estiment en avoir moins besoin que les autres. Chez les diplômés du supérieur, le moindre recours s'explique par le caractère transitoire de la situation de précarité et/ou le refus de dépendre de l'aide sociale. Les couples, surtout s'ils n'ont pas d'enfant, estiment

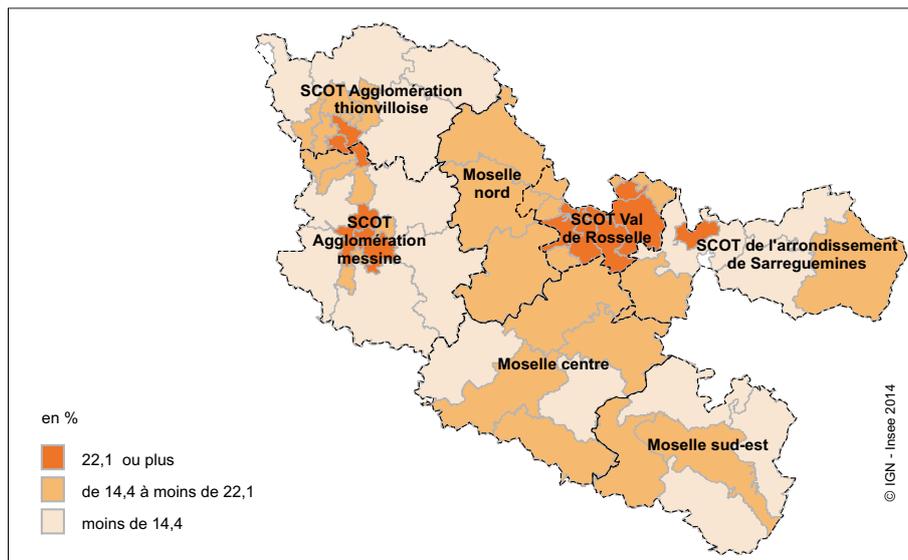
quant à eux qu'ils se débrouillent financièrement sans RSA. L'ignorance du dispositif, l'absence de sentiment d'éligibilité, les démarches jugées longues et compliquées, la crainte de la stigmatisation sont d'autres vecteurs de non-recours au RSA.

### Un ménage sur cinq touche une allocation logement

En Moselle, 90 000 foyers touchent une allocation logement, soit un peu moins d'un

#### 4 La pauvreté, un phénomène urbain en Moselle

Taux de personnes à bas revenus par canton



Source : Insee, recensement de population 2010 et CAF 2011

#### 5 L'isolement rend dépendant des prestations sociales et familiales

Foyers dont le revenu dépend des prestations

	à au moins 50 %		à 100 %	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
Homme seul	11 600	20,1	8 600	15,0
Père isolé	400	6,9	200	3,8
Femme seule	7 600	18,3	5 000	12,0
Mère isolée	9 000	32,1	4 100	14,7
Couple sans enfant	1 500	2,0	600	0,8
Couple avec enfant(s)	5 700	4,5	2 000	1,6
<b>Ensemble</b>	<b>35 700</b>	<b>10,8</b>	<b>20 500</b>	<b>6,2</b>

Note de lecture : 11 600 hommes seuls ont un revenu composé d'au moins 50% de prestations.

Source : Insee, recensement de population 2010 et CAF 2011

#### 6 Trois mères isolées sur dix touchent le RSA

	Taux de couverture du RSA (%)	dont RSA socle seul (%)
Homme seul	16,4	14,6
Père isolé	6,6	5,1
Femme seule	14,5	10,3
Mère isolée	28,9	21,0
Couple sans enfant	1,7	1,1
Couple avec enfant(s)	3,5	2,1
Entre 25 et 34 ans	17,5	13,4
Entre 35 et 44 ans	9,3	6,9
Entre 45 et 54 ans	6,6	4,6
55 ans et plus	3,3	2,6
<b>Ensemble</b>	<b>8,7</b>	<b>6,5</b>

Champ : allocataires d'au moins 25 ans et ménages dont la personne de référence a au moins 25 ans.

Source : Insee, recensement de population 2010 et CAF 2011

sur cinq. C'est relativement moins qu'en moyenne régionale ou nationale.

Autre aide au logement, le Fonds de Solidarité Logement (FSL) a aidé 25 000 foyers à s'installer ou à se maintenir dans un logement. Dans un cas sur neuf, l'aide se porte sur l'accès au logement, principalement la garantie de paiement des loyers ou l'assurance locative. Les impayés d'énergie ou d'eau concernent quant à eux 16 000 demandes (soit deux tiers environ).

Le taux d'effort net est la part du revenu du ménage effectivement consacrée au loyer ou au remboursement de l'emprunt, une fois prises en compte les allocations logement. Sa médiane s'établit à 19 % en Moselle, comme au niveau national. Les allocations font baisser la part du revenu consacré au logement, notamment pour la moitié des ménages la moins favorisée. Ainsi, elles atténuent les écarts de taux d'effort entre les ménages les moins riches et les ménages aisés (les ménages les plus riches n'étant pas concernés).

L'article 55 de la loi SRU oblige les communes d'une certaine taille à disposer d'au moins 20 % de logements sociaux, destinés aux ménages les moins favorisés. Cette mesure vise également à améliorer la mixité sociale. La Moselle compte 74 000 logements sociaux. Parmi ceux offerts à la location, 2 400 sont vacants, soit 4 % d'entre eux, un point de plus qu'en moyenne métropolitaine. Le taux de vacance est plus du double dans les autres logements.

L'agglomération de Metz et le Val de Rosselle comptent davantage de logements sociaux que le reste du département. Ces logements sont en effet très surreprésentés dans les milieux urbains, où vit une bonne partie des ménages fragiles. En Moselle, 14 % des logements habités sont des logements HLM, un peu moins qu'en France. L'existence de logements à loyers modérés a un double effet. D'une part, par nature, elle permet aux ménages de payer un loyer moins élevé. D'autre part, elle permet aux ménages de choisir des logements de

meilleure qualité que ce à quoi ils auraient eu droit hors du parc social : plus d'espace, meilleure isolation, etc.

### 45 000 Mosellans couverts par la CMU complémentaire

La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est une assurance complémentaire santé gratuite attribuée sous conditions de ressources. La proportion de personnes profitant de la CMU-C est un indicateur de pauvreté institutionnelle, reconnue par l'administration. On estime au niveau national que 80 % des ménages éligibles à la CMU-C font valoir leur droit. En Moselle, 5,7 % des allocataires de la CNAM sont couverts par la CMU-C. Ce taux est très inférieur au taux régional (6,6 %) et à la moyenne nationale (6,8 %). Le SCoT de l'agglomération messine se situe dans la moyenne départementale, le SCoT du Val de Rosselle bien au-dessus avec 9,8 %. Les autres zones sont en dessous de la moyenne mosellane.

L'allocation pour adulte handicapé (AAH) est versée aux personnes ayant un handicap reconnu avec un fort taux d'incapacité et bénéficiant de revenus inférieurs à environ 800 euros par mois. En Moselle, 17 300 personnes touchent l'AAH, soit moins de 3 % de la population. C'est une proportion proche des moyennes régionale et nationale. ■

## Pauvreté monétaire, pauvreté en conditions de vie

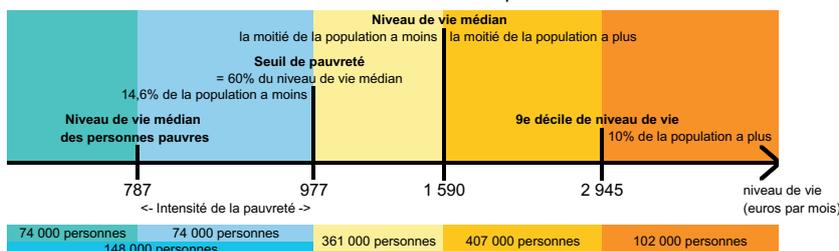
Il est difficile de donner une seule définition de la pauvreté. En France, la plus couramment utilisée est celle de la pauvreté monétaire : un individu est considéré pauvre si son niveau de vie est en dessous d'un certain seuil. On parle alors de pauvreté relative. Aux États-Unis, la pauvreté est définie en absolu. Est considérée pauvre toute personne qui ne dispose pas des ressources nécessaires pour acquérir un panier de biens et de services défini.

La pauvreté en conditions de vie complète l'approche monétaire avec un côté plus pratique. Elle concerne les ménages qui connaissent des restrictions de consommation, l'insuffisance des ressources, des retards de paiement et des difficultés de logement. L'étude des travailleurs pauvres permet quant à elle de préciser les liens entre marché du travail et pauvreté. La pauvreté extrême, marginale, échappe toutefois à la plupart de ces instruments de mesure. Elle concerne les individus en marge de la société. Cette étude vise à décrire et expliquer ces formes de pauvreté, à la fois complémentaires et très liées.

### Près de 150 000 Mosellans sont pauvres

Un individu est considéré pauvre au sens monétaire si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, qui s'établit en 2011 à 977 euros mensuels, soit 60 % du niveau de vie médian.

Les différents seuils de niveau de vie évoqués dans l'étude



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2011

#### Insee Lorraine

15 rue du Général Hulot  
CS 54229  
54042 Nancy Cedex

#### Directeur de la publication :

Christian Toulet

#### Rédacteur en chef :

Brigitte Vienneaux

ISSN en cours

© Insee 2014

## Pour en savoir plus

- Les revenus et le patrimoine des ménages - Insee Références - Édition 2014
- Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise - La France dans l'Union européenne - Insee Références - Édition 2014
- Les quartiers prioritaires en Lorraine : le plus souvent marqués par une grande précarité - Économie Lorraine n°317 - juillet 2013

